

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION – MAI 2019

TRANSACTIONS

BARÈME EXPRIMÉ EN POURCENTAGE DU PRIX DE VENTE À CHARGE DU VENDEUR OU DE L'ACQUÉREUR SUIVANT LE CAS –

- APPARTEMENTS 5 % T.T.C
- MAISONS-VILLAS-PROPRIETES 5 % T.T.C
- TERRAINS EN LOTISSEMENT 5 % T.T.C
- TERRAINS HORS LOTISSEMENT 5 % T.T.C
- LOCAUX COMMERCIAUX 6 % T.T.C
- FONDS DE COMMERCE 6% T.T.C
- GARAGES VENDUS SÉPARÉMENT 8 % T.T.C

LOCATIONS

- IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION MEUBLÉ ET NON MEUBLÉ :
10 €/M2 + 3 EUROS/M2 D'ÉTAT DES LIEUX À LA CHARGE DU LOCATAIRE
IDEM PROPRIÉTAIRE
- LOCATIONS SAISONNIERES :
20 % T.T.C. DU LOYER + ÉTAT DES LIEUX ET RÉDACTION DE BAIL
- LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES :
10 % T.T.C. DU LOYER TRIENNAL

CARTE PROFESSIONNELLE CPI N°

DÉLIVRÉE PAR CCI DE MARSEILLE-PROVENCE LE –



17, RUE DE MONTIGNY - 13100 AIX-EN-PROVENCE, FRANCE - TEL. 04 42 67 43 29

CPI N° 1310 2019 000 040 605
SARL AU CAPITAL DE 15244 EURO, RCS AIX-EN-PROVENCE 422 081 687

WWW.GOYETIMMOBILIER.COM